UNIVERSITÉ TOULOUSE CAPITOLE

Direction des études et de la vie étudiante

ARRETE PORTANT COMPOSITION DE LA COMMISSION DE GESTION DES CREDITS DU FONDS DE SOLIDARITE ET DE DEVELOPPEMENT DES INITIATIVES ETUDIANTES - PROJETS

Vu le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts,

Vu la circulaire ministérielle du 23 mars 2022, relative à l'Engagement, encouragement et soutien aux initiatives étudiantes au sein des établissements d'enseignement supérieur sous tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation,

Vu l'arrêté portant proclamation des résultats de l'élection des représentants des personnels et usagers aux conseils centraux de l'Université Toulouse Capitole du 7 novembre 2025,

Vu la délibération du Conseil des Etudes et de la Vie Etudiante dans sa séance du 13 juin 2023 relative au dispositif de Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) Projets et à sa composition,

Considérant que les mandats des représentants étudiants élus au CEVE le 7 avril 2023 prennent fin le 30 novembre 2025,

Le Président de l'Université Toulouse Capitole arrête :

Article 1 – La Commission de gestion des crédits du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes est composée de la manière suivante à compter du 1er décembre 2025 :

- Le Vice-président Étudiant ; Président de la Commission
- La Vice-présidente CEVE ;
- Le Service culturel du CROUS ;
- Le Directeur de la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante ou son représentant ;
- Six représentants des étudiants élus au CEVE :
 - Liste Renouveau syndical et assos : 2 représentants
 - DEMOLLE-NGUYEN Anais
 - REQUENA Enzo
 - Liste Corpo Arsenal et tes assos étudiantes : 2 représentants
 - DURAND Tom
 - CHASSAGNE Janis
 - Liste UET : 1 représentant
 - TAMI Juliette
 - Liste UNI : 1 représentant
 - SAINT-ALBIN Chloé

- Au titre des personnalités qualifiées :

 - Les Vice-présidents Relations avec le monde socio-économique et les partenariats ;
 - Le Directeur du Département des Activités Physiques Sportives.

Article 2 – Le Directeur Général des Services de l'Université Toulouse Capitole est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le

Le Président,

UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE

Hugues KENFACK

UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE
2 rue du Doyen-Gabriel-Marty - 31042 Toulouse cedex 9 - France - Tél. : 05 61 63 35 00 - Fax : 05 61 63 37 98 - www.ut-capitole.fr